

RAPPORT DE MISSION

Procès de Najet CICEK

Audience du 9 septembre 2025

Cour d'assises de DIYARBAKIR

Défense Sans Frontière – Avocats Solidaires (DSF-AS) est une association française apolitique. Son objet social est le soutien aux plus démunis et la défense de la défense.

1. Objectifs de la mission

- Soutenir nos confrères ;
- Être témoins du déroulement des audiences ; et
- Défendre les principes fondamentaux de la profession, notamment la liberté de la défense et le respect du procès équitable.

DSF-AS est présente aux côtés de notre confrère attaqué dans l'exercice de ses fonctions afin de soutenir et défendre la profession partout où elle sera menacée.

2. Contexte de l'affaire

Après une vaste opération répressive qui s'est déroulée au mois d'avril 2023 au cours de laquelle ont été arrêtés des journalistes, des étudiants, des professeurs, des défenseurs des droits de l'homme et vingt cinq avocats dont trois membres du Barreau de Mardin, un membre du

Barreau de Batman, un membre du Barreau de Sanliurfa, un membre du barreau de Malatya, et dix neuf membres du Barreau Diyarbakir ont été arrêtés.

Il était ainsi reproché à Najet CICEK, de Diyarbakir, le crime d'appartenance à une organisation terroriste armée régie par la loi spéciale n° 3713 de 1991 sur la lutte contre le terrorisme qui renvoie à l'article 314 alinéa 2 du code pénal Turc.

Audiences précédentes

Lors de l'audience 15 avril 2025, deux témoins étaient entendus lesquels mettaient totalement hors de cause Najet CICEK.

L'affaire était renvoyée au 17 juin 2025 pour la nouvelle expertise d'un courrier trouvé en prison après la sortie de Najet CICEK lors d'une visite d'un client.

Le 17 juin 2025 l'affaire était à nouveau renvoyée au 9 septembre 2025, audience objet du présent rapport.

3. Audience du 9 septembre 2025

Lors de cette mission la délégation internationale était composée pour ;

DFS-AS , Françoise COTTA avocate au Barreau de Paris

Thierry MARVILLE avocat au Barreau de Senlis

OIAD , Benedetta PEREGO avocate au Barreau de Turin

L'audience était présidée par une femme assistée de deux assesseurs dont une femme portant le voile.

Le représentant du parquet siégeant toujours au même niveau et à la même table que les magistrats du siège.

Notre confrère habituel nous a une nouvelle fois servi d'interprète. Nous l'en remercions vivement.

La Présidente ayant été prévenue par un membre du Conseil de l'Ordre notre confrère Muhittin MUGUC de notre présence, nous salue lors de notre entrée dans la salle d'audience.

Najet CICEK était absent, il était représenté par deux de nos confrères.

Nous découvrons que le Tribunal souhaite juger, lors de la même audience, deux affaires qui n'ont aucun lien entre elles à l'encontre de notre confrère Najet CICEK.

Les confrères se sont bien entendu opposés à cette décision, en prenant chacun la parole très rapidement dans une salle d'audience quasiment vide.

L'affaire a ainsi rapidement été renvoyée au **25 novembre 2025**.

Le renvoi de cette affaire ayant semble-t-il déjà été décidé préalablement à cette audience.

Nous regrettons de ne pas être informés avant l'audience de la décision de renvoi voulue et, donc, imposée par le tribunal. Nous constatons de ce fait un clair besoin d'amélioration de communication et d'organisation pour que ce type de situations ne se reproduisent pas et DSF-AS puisse décider d'une façon avisée l'opportunité de sa présence.

De retour dans les locaux de l'Ordre, nous nous sommes entretenus avec nos confrères qui nous expliquent que la situation à DIYARBAKIR commence à se normaliser pour les avocats.

Néanmoins sur les 3000 avocats inscrits au barreau de DIYARBAKIR 104 font actuellement l'objet de poursuites judiciaires, 75 % d'entre eux pour des actes de terrorisme, 25 % pour d'autres causes.

Ils nous précisent qu'aucun avocat poursuivi ne serait actuellement en prison, toutefois ces derniers doivent se rendre au commissariat deux fois par mois, mais sont autorisés à travailler et à plaider normalement.

La procédure à leur encontre étant longue ce système s'apparente à une méthode de contrôle permanent de nos confrères.

le 18 septembre 2025

pour DSF AS

Françoise COTTA

Thierry MARVILLE

Chargés de mission de DSF AS